

Échos des médias

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1985)**

Heft 786

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Inflation législative

Nous avons déjà relevé le paradoxe dans ces colonnes: l'administré supporte de plus en plus difficilement le tissu de lois et de règlements qui enserré notre vie quotidienne; mais dans le même temps, qui n'a pas appelé de ses vœux une intervention de l'Etat pour régler tel ou tel problème, contribuant ainsi à ce que certains auteurs ont appelé l'inflation législative?

Réticences à l'égard de l'intervention étatique et simultanément appel à ce même Etat pour harmoniser les conflits d'intérêts, budgets publics limités et ambition des collectivités publiques de fixer des objectifs à la société civile, les raisons sont nombreuses et suffisantes de s'intéresser aux effets réels de la législation.

C'est le mérite de Luzins Mader de présenter dans son ouvrage «L'évaluation législative. Pour une analyse empirique des effets de la législation»¹ une approche plus rationnelle du phénomène législatif, les différents critères d'évaluation des lois et les méthodes susceptibles de saisir ce qu'il advient des lois après leur édicton.

En effet, le jeu politique est essentiellement centré sur la fabrication des textes législatifs et réglementaires. Dans les enceintes parlementaires, les députés s'affrontent pour un mot ou un paragraphe. Mais ces mots, ces textes ne renseignent que sur des intentions; il ne disent rien ou fort peu de l'impact des décisions prises sur la réalité sociale.

Certes les systèmes politiques connaissent toute une série de contrôles politiques, administratifs et financiers, voire juridictionnels qui touchent aux effets de la législation. Mais aucun d'eux ne se

déroule de manière systématique; ils sont occasionnels et lacunaires. L'ambition d'une évaluation législative institutionnalisée — Mader propose un service d'évaluation rattaché au parlement — est de concourir à une meilleure efficacité des lois — est-ce que les objectifs recherchés ont bien été atteints, est-ce que la loi n'a pas provoqué des effets indésirables? — et par là même à une plus grande transparence de l'action publique.

La pratique d'une évaluation plus systématique de l'effet des lois, déjà répandue dans les pays anglo-saxons et en Allemagne fédérale, présente un intérêt particulier pour la Suisse; en effet, l'application du droit fédéral est très largement l'affaire des can-

tons et même des communes. C'est dire que l'administration fédérale est très éloignée du terrain et ne perçoit que difficilement l'impact des textes qu'elle a élaborés. Ce «fédéralisme d'exécution» présente des avantages certains, mais cette décentralisation peut affaiblir et même parfois annihiler la réalisation des objectifs collectifs.

Enfin, et ce n'est pas le moindre intérêt de l'évaluation législative, une meilleure connaissance des effets des lois devrait permettre d'élaborer une législation de meilleure qualité, mieux adaptée aux buts poursuivis et, pourquoi pas, moins boursouflée et plus économe de ses moyens. **J. D.**

¹ Collection juridique romande, Payot, Lausanne, 1985.

ECHOS DES MÉDIAS

Radio Basilisk, radio locale bâloise qui réalise des bénéfices, couvrira la participation de son canton au Comptoir suisse de Lausanne, en collaboration avec Radio Raurach (Bâle-Campagne) et Radio L.

* * *

Le trimestriel *Offensif* de l'organisation de soldats proche du Parti communiste marxiste-léniniste abandonne sa formule «cahiers» pour passer à une présentation «journal» et une parution bimestrielle. Ce journal, très favorable à la défense nationale contre les deux grands rivaux pour le partage du monde, paraît depuis 1971.

* * *

Des changements en vue à Radio Förderband, radio culturelle de Berne. Pour des raisons financières, une nouvelle formule est à l'étude. Roger Schawinski de Radio 24, Zurich, participe aux discussions car il a trouvé une formule payante. A suivre.

* * *

La Vallée de la Linth assistera à une compétition

entre éditeurs de journaux gratuits à partir de septembre. Trois concurrents se présentent. L'*Obersee-Nachrichten* (Nouvelles du haut-lac — regardez la carte, c'est du lac de Zurich qu'il s'agit) existe depuis cinq ans. Les deux autres seront les éditions supplémentaires de *Die Linth*, de Rapperswil, qui passe de trois à quatre parutions par semaine, d'une part, et du *St. Galler Volksblatt* qui réalise aussi la même opération vers une parution quotidienne, d'autre part.

* * *

La Radio «alternative» zurichoise *LO-RA* diffuse chaque semaine des émissions réalisées par des enfants.

Actuellement *LO-RA*, qui ne cherche pas de publicité, est soutenue par 4000 membres dont la cotisation annuelle s'élève à 50 francs.

* * *

La deuxième phase des essais de la télévision locale de Zoug est terminée et les résultats sont à l'étude. Les producteurs ont constaté qu'une minute d'émission nécessite deux heures de préparation. La diffusion passe par le réseau câblé de Zoug avec 17 000 terminaux. Le canton, la ville et des entreprises ont assuré le financement de l'expérience.